Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260629-DCM20260616-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de réunion : 29/06/2026

Date de convocation : 22/06/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 24
- conseillers votants : 29
- pouvoirs : 5

Votes : Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Gwendal LE COQ, Cécile LE ROUX, Jean-René MARC, Sabrina OULHEN, Claude DARÉ, Christelle HELIES, Jean-Yves GOURIOU, Fabienne LANDURE, Marie LAOT, Philippe DERRIEN, Maxime LÊ, Nadège HAVET, Jacky HERTSOEN, Benoît PAUL, Hélène LE BORGNE, Jean-Christophe MILIN, Céline FOUILLARD, Violaine MARCHADOUR, David NORMAND Yohann HENRY, Gérard REDT, Vincent VERBEQUE, Emma STEPHAN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Gwenaël GUYOMARD, pouvoir à Gwendal LE COQ,
Liliane OGOR, pouvoir à Sabrina OULHEN,
Amélie ALAVAIL, pouvoir à Claude DARE
Manon LAOT, pouvoir à Christelle HELIES
Corinne ROPERT, pouvoir à Emma STEPHAN.

Absents :

Secrétaire de séance : Violaine MARCHADOUR

DCM N°2026-06-16

OBJET

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX AU PROFIT D'ASSOCIATIONS AVEC LA COMMUNE DE TREGLONOU

En 2022, les communes de Lannilis et de Tréglonou ont mis en place un partenariat consistant à faire profiter les associations des deux communes d'équipements communaux.
Ainsi, la commune de Lannilis s'engage à mettre gratuitement à disposition de l'association USAB (Union Sportive de l'Aber Benoît) le terrain de football synthétique situé à Mézéozen. De même, elle s'engage à mettre gratuitement à disposition de l'association Team Trail la piste d'athlétisme située à Mézéozen, ceci à des dates et horaires prévues dans la cadre de la convention de partenariat.

La commune de Tréglonou s'engage, elle, à mettre gratuitement à disposition des associations lannilisiennes la salle polyvalente « Aux perles de l'Aber » située sur son territoire dans la limite de 8 fois par an.

La convention a pris fin au 31 mars 2026. Il est proposé, au Conseil Municipal, d'autoriser son renouvellement pour une durée de 7 ans soit jusqu'au 31 mars 2033.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :
- **de renouveler le partenariat de mise à disposition d'équipements communaux à destination des associations dans les conditions précisées dans la convention ci-après annexée**
- **d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.**

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)